

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2002-388 DU 6 SEPTEMBRE 2002**

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Madame Claire HOUNGAN AYEMONNA, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, pour compter du vendredi 06 septembre 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi N° 90 -032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

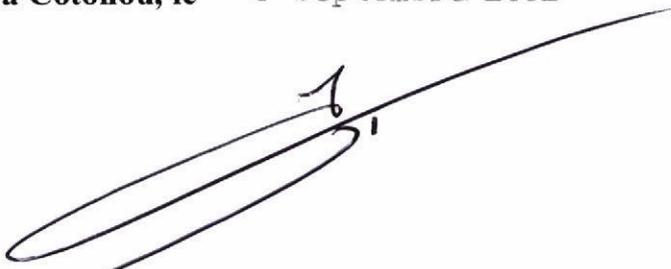
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du vendredi 06 septembre au samedi 21 septembre 2002, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité pendant l'absence de Madame Claire HOUNGAN épouse AYEMONNA.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

**Fait à Cotonou, le** 6 septembre 2002

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4  
MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1